

LES FAMILLES INTERPELLENT LES CANDIDATS AUX ELECTIONS PRESIDENTIELLES ET LEGISLATIVES

1) La représentation des familles

1.1) Quelle place accorderez-vous à la représentation familiale des UDAF dans la réforme territoriale ?

Nous sommes favorables à la mise en place de commissions consultatives au sein des EPCI - commission composées des usagers des structures familiales et des représentants des mouvements des familles.

1.2) Vous engagez-vous à faire inscrire dans la loi l'existence et les missions des URAF ?

Je suis prêt à en débattre sur la forme et le fond.

2) Les grands principes de la politique familiale

2.1) Comment garantirez-vous le principe de la compensation de la charge de l'enfant, que ce soit sur le plan fiscal ou sur le plan des prestations familiales ?

Nous souhaitons la suppression du quotient familial remplacé par un crédit forfaitaire par enfant et ce dès le premier enfant.

2.2) De plus en plus de familles renoncent aux soins du fait de la baisse des remboursements : défendrez-vous la protection sociale à un haut niveau en trouvant les moyens de son financement sans en transférer la charge sur le privé ?

Explosion des maladies chroniques et renoncement aux soins sont des épidémies qui se répandent à bas bruit.

Nous voulons la mise en œuvre d'une politique de santé environnementale qui agisse de manière transversale sur l'ensemble de nos politiques publiques : alimentation et agriculture, environnement, déplacements, logement...

L'accès au soin est une question majeure et nous voulons garantir pour tous des services de qualité et de proximité en facilitant l'accès aux complémentaires santé et en mettant fin aux franchises médicales, en développant les maisons de santé, en réformant les ARS pour un service public régional de santé.



- 2.3) Quels moyens comptez-vous mettre en place pour soutenir les mesures allant dans le sens de la perte d'autonomie ?

Nous voulons créer 200 000 emplois en 7 ans dans le développement des nouvelles politiques de solidarité et notamment dans le cadre de la prise en charge de la dépendance.

Il nous faut pour cela mettre en oeuvre une intervention publique pour solvabiliser les postes d'aidants et les structures associatives en charge des ces questions.

3) Le droit de la famille

- 3.1) Envisagez-vous de créer un statut juridique du « tiers » ou du « beau-parent » ?

Je suis disponible pour en débattre, l'ouverture d'un tel encadrement juridique ne pouvant se faire au détriment des droits et devoirs du parent restant.

Sur cette question, nous sommes favorables au mariage et aux droits attenants (dont l'adoption) pour les couples de même sexe.

4) Les conditions de vie quotidienne des familles

- 4.1) Pour lutter contre le surendettement des ménages, mettez-vous en place, par la loi, un registre national des crédits aux particuliers ?

Nous souhaitons l'instauration d'une procédure de « faillite personnelle » pour les particuliers qui permette de sortir de l'endettement.

- 4.2) Etes-vous favorable à la mise en place de mesures plus contraignantes pour les communes qui ne respectent pas le quota de logements sociaux ?

Nous souhaitons une refonte de la loi SRU qui permette de passer le taux de logements sociaux obligatoire de 20 à 25%. Pour y parvenir un renforcement des sanctions des communes ne respectant l'obligation actuelle de 20% devra certainement être envisagé.

- 4.3) Un grand nombre de familles est affecté par la précarité énergétique. Etes-vous d'accord pour voter un vrai tarif social de l'énergie ?

Oui, nous sommes favorables à l'adoption d'un tarif social pour l'énergie : chaque ménage doit pouvoir disposer d'un panier énergétique de base à tarif social. Si le ménage consomme au delà de ce panier, les tarifs sont progressifs et surtaxés. Ce système permet un accès quasi gratuit aux consommations de premières nécessité et une incitation à la sobriété pour les plus gros consommateurs.



4.4) L'accès aux soins devient difficile dans certaines régions. Soutiendrez-vous la mise en place d'un nouveau dispositif plus contraignant pour garantir aux familles une offre de soins quelque soit le territoire où elle réside ?

Nous souhaitons l'instauration d'une mission de service public pour la médecine générale en parallèle du développement des maisons de santé.

5) L'accompagnement des familles et l'éducation

5.1) Les familles sont attachées au libre choix de l'accueil pour leurs enfants. Vous engagez-vous à maintenir le même niveau de financement public en matière d'investissement et de fonctionnement des structures d'accueil du jeune enfant ?

Nous maintiendront les financements et seront particulièrement vigilants face à l'arrivée des prestataires privés. Nous favoriserons, notamment par des actions d'information auprès des élus locaux, les structures associatives dont l'utilité sociale et publique est démontrée.

5.2) Selon vous, quelle instance doit piloter localement les politiques d'accueil du jeune enfant ?

Nous défendons une démocratie plus proche des citoyens, co-construite avec les associations. Nous sommes favorables à la création à l'échelle des collectivités locales de comités de pilotages composés des élus, des familles d'utilisateurs et des représentants des prestataires de service, des CAF et MSA en insistant sur la présence des familles au sein de ces instances.

5.3) Quels sont vos objectifs en matière de soutien à la parentalité ? vous engagez-vous à maintenir, voir à renforcer, les financements consacrés au dispositif de soutien à la parentalité ?

Nous souhaitons permettre à tous les parents d'être soutenus au mieux et favoriser l'autonomisation des familles face à leurs soucis d'éducation. . Nous souhaitons donner plus de légitimité aux REAAP et les réactiver lorsqu'ils sont inactifs. Nous voulons renforcer le financement de dispositifs de rencontres entre les parents et les professionnels.



Nom du candidat : Matthieu Theurier

Formation politique : Europe Ecologie Les Verts

Le cas échéant :

Département :35

Circonscription n° : 08



A retourner à l'UDAF 35 avant le 4 mai 2012

Union Départementale des Associations Familiales d'Ille-et-Vilaine

UDAF 35

Maison de la Famille

Rue Maurice le Lannou

CS 14226

35042 RENNES CEDEX

Tél 02 23 48 25 55 - mail : cvassout@udaf35.unaf.fr

